

Compte rendu du Conseil municipal du 28 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le lundi 28 octobre à dix-huit heures les membres du Conseil municipal de la commune de MAZEROLLES se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 21 octobre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers qui assistent à la séance :13

Nombre de votants :14

Etaient Présents :

Madame Dominique TOISON, Christiane BRUGIER, Michelle RAVELEAU,
Messieurs Jackie PÉRAULT, Patrick GIRAUD, Michel SANSIQUET, Jean-Michel PUISSESSEAU, Jean Bernard GRENAILLE, Christian GUERIN, Roland COMBEAUD, Michel RIBARDIERE, Alain FORT, Dominique NADEAU

Absente excusée : Cécile SEBASTIEN a donné pouvoir à Jackie PERAULT

Secrétaire : Dominique TOISON

Le compte rendu du 16 SEPTEMBRE est adopté à l'unanimité

✚ AVIS SUR LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE SUR L'ANCIENNE DECHARGE D'ORDURES MENAGERES EXPLOITEE PAR LE SIMER « La TUILERIE »

Le Maire présente au conseil le projet instituant la nature des servitudes d'utilité publique sur l'ancienne décharge d'ordures ménagères exploitée par le Simer à « la Tuilerie »

Le conseil, après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet d'arrêté.

✚ DEVIATION DE LA RN 147 – CONSITUTION D'UNE COMMISSION D'AMENAGEMENT FONCIER

Le Maire informe le conseil qu'il a été saisi par le Département de la Vienne chargé de mettre en place une commission intercommunale d'aménagement foncier.

Le conseil municipal doit élire 3 propriétaires de biens fonciers non bâtis (2 titulaires et un suppléant) parmi des candidats éventuels.

La date limite a été fixée au 15 novembre pour le dépôt des candidatures.

A ce jour, nous avons les candidatures de Mme Isabelle Hoppeler, et Messieurs Michel Ribardière et Jean-Michel Puissesseau.

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE POUR L'ARCHIVAGE

Monsieur le Maire propose au conseil d'accepter la convention proposée par le Centre de Gestion de la Vienne pour assurer 1 journée d'archivage par an sur 3 ans, soit de 2020 à 2022 pour un coût total de 660 €.

Le conseil, accepte et autorise le Maire à signer la convention.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE DE SOLUTIONS INFORMATIQUES AVEC L'AGENCE DES TERRITOIRES DE LA VIENNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts de l'Agence des Territoires de la Vienne ;
Vu la délibération en date du 3/07/2017... portant adhésion de la commune de Mazerolles à l'Agence des Territoires de la Vienne ;
Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;
Considérant que l'Agence des Territoires de la Vienne propose la constitution d'un groupement de commandes à ses adhérents pour l'acquisition de solutions informatiques ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'Agence des Territoires de la Vienne a vocation à apporter une assistance technique, juridique et informatique aux collectivités membres, dans un cadre mutualisé.

Il est précisé que le groupement de commandes permettrait de coordonner et de regrouper les acquisitions afin de bénéficier d'une économie d'échelle.

Le présent groupement de commandes remplacera le précédent groupement constitué par Vienne Services devenu l'Agence des Territoires de la Vienne, à l'échéance des marchés en cours d'exécution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'approuver la création du groupement de commandes pour l'acquisition de solutions informatiques ;
- D'adopter la convention constitutive de ce groupement ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

SIMER EVOLUTION DU SERVICE DECHET

En vue de la mise en place de la redevance incitative, il est nécessaire de désigner un élu référent qui sera chargé de gérer les déchets de la commune.

Le conseil municipal désigne Monsieur *Roland COMBEAUD*

REVISION DU LOYER MAISON ROUTE DE BOURESSE

Le Maire informe le conseil que La convention de location prévoit une révision du loyer à la date anniversaire du contrat soit le 1 novembre.

L'indice de référence des loyers (IRL) retenu est celui du 1^{ème} trimestre.

Ainsi, le loyer au 1 novembre 2019 sera de $\frac{397 \text{ €} \times 129.38}{127.22} = 403.74$

127.22

Le conseil valide cette augmentation et décide de fixer le loyer à **403 €**.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne par décision de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Vienne en date du 25/09/2019.

Afin de nommer cet agent à ce grade, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet au 1 janvier 2020 au service technique, après accomplissement des mesures de publicité.

Le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe sera supprimé au 1/01/2020.

A l'unanimité, le conseil municipal, décide de procéder à la création d'un poste d'agent de maîtrise au 1 janvier 2020.

CHEQUES CADEAU PERSONNEL

Le Maire rappelle au conseil la délibération du 24 octobre 2011 octroyant des chèques cadeaux au personnel dans le cadre de l'action sociale.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de maintenir l'attribution à chaque salarié de ces chèques cadeaux, dans la limite du montant maximum non soumis à cotisations sociales

CHANTIER JEUNES 2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'un chantier loisirs a été organisé par la MJC 21 du 29 juillet au 2 Août 2019. (Peinture des jeux aire de loisirs)

Aussi pour régler la prestation de la MJC, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de prestation de service y afférent.

Il regrette que peu de jeunes de Mazerolles y aient participé.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur les immeubles suivants :

- 81, route de Bouresse (parcelles C 125-34-43-126°
- 1, rue Emile Bliard (parcelle ZB 261)
- 23, rue de Couchebret (parcelle ZD 197)

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le conseil de l'achat de :

- 3 jardinières devant salle Etève (710.50 €)
- 4 poubelles (924 €)
- 2 bancs (819 €)
- Jeux pour la cour de l'école maternelle (3 286€)

Il donne lecture du courrier de ligue de football Nouvelle Aquitaine concernant l'autorisation de jouer en nocturne sur le terrain, ainsi que du courrier du Président du Conseil départemental de l'Aude remerciant la commune pour son aide financière lors des inondations de 2018.

Les vœux de la municipalité auront lieu le Dimanche 12 janvier 2020.

Tour de table

Dominique Toison apprécie beaucoup l'aménagement paysager devant la salle Etève, mais regrette que le banc ne soit pas également rouge.

Michel Ribardière annonce au conseil la création future d'une association pour s'opposer au projet éolien de Mazerolles.

Il rappelle qu'il y a toujours un affaissement sur la route de la Contrie à Fontrapé au niveau de l'étang « Guyot ». Alain Fort et la CCVG s'y sont déjà rendus et n'ont rien constaté.

Il signale le stationnement de véhicules sur le trottoir près du rétrécissement au niveau du 83, route de Bouresse ce qui gêne la circulation.

Michel Sansiquet s'informe sur le programme de travaux SRD d'enfouissement des lignes HTA en cours sur la commune.

Jean-Bernard Grenaille propose d'inviter le Président du Conseil Départemental afin qu'il se rende compte de l'état déplorable de la RD 727 entre Mazerolles et Bouresse.

Christian Guérin informe le conseil que la réception des travaux de la toiture de la salle des fêtes a lieu mardi 29 à 9h 30, il reste le ravalement de la façade (entreprise Bouchet).

Roland Combeaud s'informe du devenir de la maison de Mme Lancereau décédée récemment.

Il précise l'impact des projets éoliens sur les investissements imposés à Soregies.

Prochaine réunion le lundi 25 novembre.